

Les évaluations conduites par les professeurs sont au cœur du processus d'apprentissage des élèves. En effet, l'évaluation n'est pas simplement une mesure en vue d'une orientation ou d'une communication aux familles, elle constitue un levier d'apprentissage : partir de ce que sait déjà faire l'élève (**évaluation diagnostique**), valider le travail de l'élève et ses acquis en cours d'apprentissage (**évaluation formative**) ou en fin de chapitre (**évaluation sommative**), et aider à la progression qui conduira à la maîtrise d'une compétence.

L'évaluation est **notée ou non notée**. Elle permet à l'élève, d'exercer un regard sur son propre travail, de se positionner dans les apprentissages et de s'approprier les objectifs de progrès; au professeur, d'identifier les réussites et les compétences à consolider ou à développer pour construire un «chemin d'apprentissage» en hiérarchisant les objectifs par des critères et indicateurs de réussite progressifs et explicites.

L'évaluation peut prendre **plusieurs formes** (écrite, orale, collective, individuelle par exemple) et intégrer l'auto-évaluation, la co-évaluation entre élèves. Néanmoins, des évaluations sommatives, dressant un bilan des acquis des lycéens seront régulièrement proposées dans chaque discipline.

La place importante du **contrôle continu au baccalauréat** (40% de la note globale de l'élève – voir annexe 1) rend nécessaire une concertation en équipe des pratiques, des contenus et des modalités d'évaluation, incluant les types et nombre d'exercices. On se reportera au tableau figurant en annexe 2 où **chaque discipline** précise les conditions dans lesquelles se déroule l'ensemble de ces évaluations.

Ainsi le projet commun d'évaluation du lycée Jean-Jaurès est partagé par les professeurs, les élèves et les familles. Il permet de **garantir la valeur du diplôme du baccalauréat**, de **définir des modalités d'évaluation connues de tous**, de **garantir l'égalité de traitement des élèves** au regard de leur poursuite d'étude notamment en ce qui concerne le renseignement de l'application Parcoursup.

Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu prennent en compte les **adaptations et aménagements** définis dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP), des projets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS), dans les conditions prévues par la réglementation, et dans la mesure des contingences matérielles propres à chaque situation. Ces adaptations et aménagements sont inscrits dans le livret de parcours inclusif de l'élève.

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, **une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes**. Par rappel au règlement intérieur, le contrôle continu implique un **respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité**. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. Ils sont tenus de suivre les enseignements correspondant au programme et figurant dans leur emploi du temps établi par l'établissement scolaire.

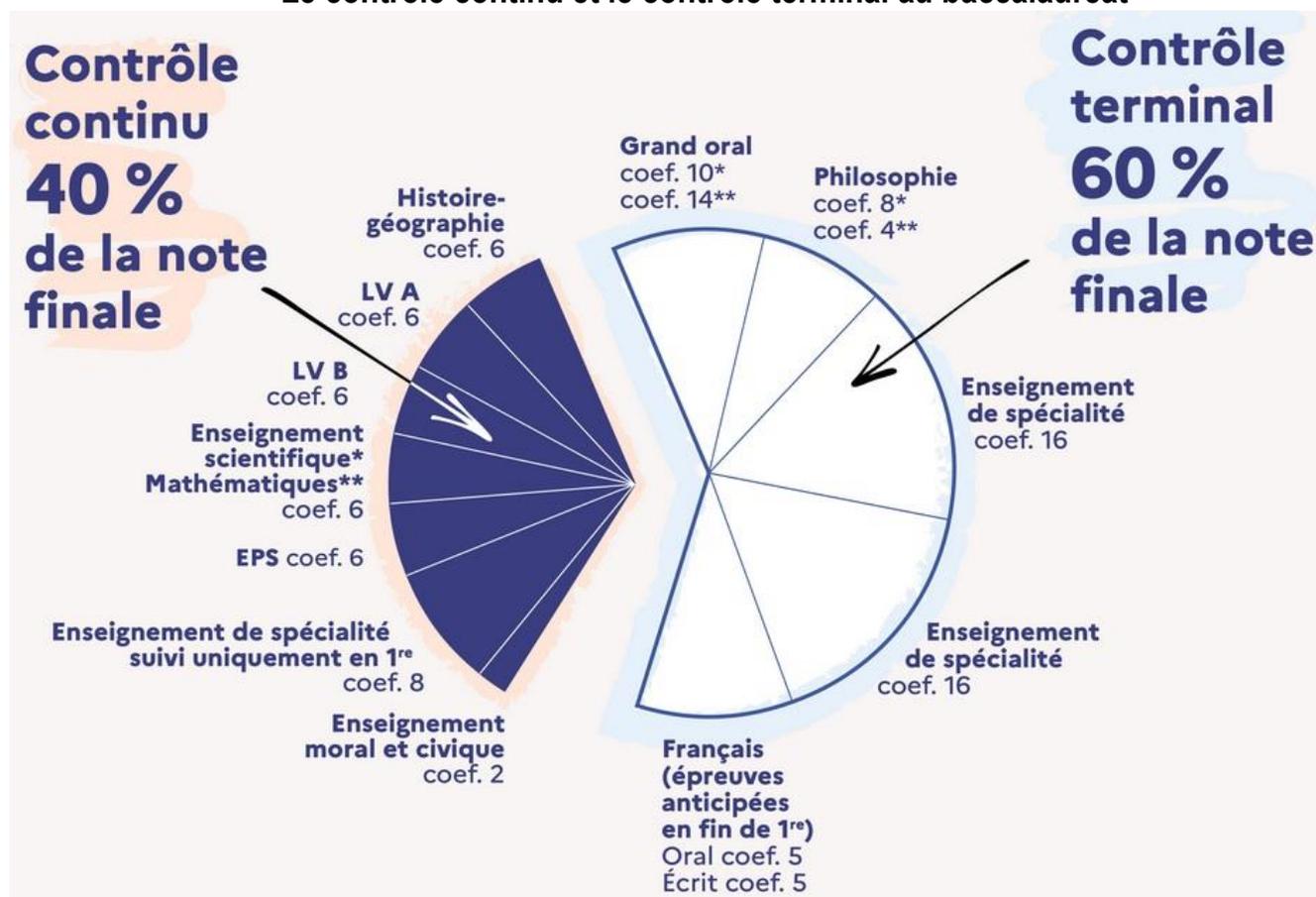
Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est organisée à son intention.

En cas de fraude manifeste à une évaluation conséquente, la note zéro sera appliquée et une journée d'exclusion de cours pourra être prononcée à titre de sanction.

Lorsqu'un lycéen ne dispose pas d'une moyenne annuelle, ou jugée non représentative par l'enseignant pour un ou plusieurs enseignements, le conseil de classe peut décider d'une évaluation ponctuelle, organisée sous l'autorité du chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de remplacement. Si la moyenne manquante ou jugée non représentative est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur le programme de la classe de première. Si la moyenne manquante ou jugée non représentative est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale.

Référence : Bulletin officiel de l'Education Nationale du 29 juillet 2021 - « L'organisation du contrôle continu pour les candidats scolaires » - Note de service du 28-7-2021

Le contrôle continu et le contrôle terminal au baccalauréat



Disciplines d'enseignement évaluées en contrôle continu et leurs coefficients :

	Classe de Première	Classe de Terminale
Histoire-géographie	3	3
Langue vivante A	3	3
Langue vivante B	3	3
Enseignement scientifique [et mathématique le cas échéant] (bac général) ou Mathématiques (bac technologique)	3	3
Éducation physique et sportive	6 (CCF)	
Enseignement moral et civique	1	1
Enseignement de spécialité suivi en Première	8	--

Disciplines d'enseignement évaluées en contrôle terminal et leurs coefficients :

	Classe de Première	Classe de Terminale générale	Classe de Terminale technologique
Français	10		
Philosophie		8	4
Spécialité 1		16	16
Spécialité 2		16	16
Grand oral		10	14

Chaque discipline concourt au projet commun d'évaluation

Disciplines du tronc commun évaluées en contrôle continu

Enseignement	Modalités d'évaluation
Langues vivantes	<p>Les évaluations portent sur les compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) qui définissent quatre activités langagières (la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression écrite et l'expression orale).ainsi que sur les connaissances des élèves. Ces évaluations pourront être orales et écrites.</p> <p>Afin d'obtenir une moyenne représentative des compétences et connaissances de l'élève, plusieurs évaluations seront faites dans le trimestre et les coefficients varieront selon l'importance de chaque évaluation.</p> <p>Les évaluations sont réalisées par compétences conformément au CECRL. De plus, un devoir commun sera réalisé en terminale (à la fin du 2eme trimestre ou au début du 3eme trimestre) sous la forme d'une attestation de langues vivantes validant le niveau CECRL en LVA et en LVB de l'élève.</p> <p>Le format de cette attestation sera une évaluation écrite d'une heure trente et comprendra une compréhension orale, une compréhension écrite puis une expression écrite. Enfin une évaluation de l'expression orale (5 min d'expression en continu et 5 min de questions par un examinateur) sera également organisée pour cette attestation.</p> <p>Le coefficient pour cette épreuve commune est déterminé par l'équipe de la langue de l'épreuve. Pour ces évaluations, les copies seront échangées entre les enseignants de toutes les langues.</p>
Histoire-géographie	<p>Des types variés d'évaluation sont conduits : évaluations individuelles ou en groupe, diagnostiques, formatives, sommatives, écrites ou orales. La moyenne est composée de différents types d'exercices, évaluant une variété de compétences : maîtriser des repères chronologiques et spatiaux et contextualiser, analyser et exploiter des documents, développer un discours construit, raisonné et argumenté à l'écrit et à l'oral, comprendre et réaliser des représentations cartographiques.</p> <p>Les évaluations peuvent être celles de la Banque nationale de sujets (BNS).</p> <p>Toutes les évaluations ne donnent pas nécessairement lieu à une note et toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées à la moyenne.</p> <p>Des devoirs communs et échanges de copies sont laissés à la libre appréciation des professeurs ainsi que le choix des coefficients en fonction de la nature des évaluations. Entre professeurs, une harmonisation du degré de maîtrise attendu des compétences est opérée.</p>
Enseignement moral et civique (EMC)	<p>En EMC, l'évaluation porte sur des travaux conduits sur le temps long et s'inscrivant dans un cadre annuel, ne permettant pas systématiquement une note par trimestre ou semestre.</p>
Education physique et sportive (EPS)	<p>L'EPS vise des compétences motrices, méthodologiques et sociales. Ces compétences sont évaluées à chacun des 3 cycles de l'année. Les évaluations sont construites à l'aide de référentiels communs à l'équipe d'EPS et font l'objet d'une harmonisation en fin d'année par l'équipe d'EPS.</p> <p>L'acquisition de compétences s'objective en « attendus de fin de lycée » (AFL) dans cinq champs d'apprentissage. La motricité est notée sur 12 points en fin de cycle. La dimension méthodologie réflexive et la dimension sociale sont évaluées au cours du cycle, ce sont les élèves qui choisissent la répartition des 8 points restants.</p> <p>Les évaluations proposées sont de différents types : diagnostique (identifier les acquis des élèves en début de cycle), formative (donner des points de repères pour progresser, identifier ses forces et ses faiblesses), par capitalisation (évaluation en cours d'activité pour donner le droit à l'erreur et valoriser la persévérance) et enfin certificative (établir le niveau de l'élève en fin de cycle). Cette évaluation certificative, pour laquelle une convocation est remise à l'élève, s'opère à la fin des 3 cycles d'enseignement par 2 enseignants à partir d'un référentiel lycée validé par une commission académique. Un rattrapage est organisé en fin d'année lorsque l'élève est dispensé par un certificat médical pour une ou plusieurs épreuves.</p>
Mathématiques (voie technologique)	<p>Les évaluations pourront être de différents types : devoirs surveillés avec calculatrice autorisée sur tout le temps ou sur une partie de l'évaluation, devoirs en temps libre rédigés, rédaction de travaux de recherche individuels ou collectifs, travaux pratiques pouvant nécessiter l'usage de logiciels dédiés, exposé oral de tout ou une partie d'exercice....</p> <p>Chaque évaluation sera valorisée de manière chiffrée ou non, en fonction de la nature et de l'importance de la compétence évaluée.</p> <p>Certains devoirs de nature similaire pourront être donnés dans plusieurs classes de même niveau, éventuellement au même moment, avec possiblement correction croisée.</p>
Enseignement scientifique (voie générale)	<p>Les évaluations peuvent être sommatives, formatives et/ou expérimentales.</p> <p>Tout travail réalisé en classe (qu'il soit de type écrit, oral ou bien pratique) pourra donner lieu à une évaluation.</p> <p>Le nombre et la fréquence des évaluations dépendent du niveau de chaque classe.</p> <p>Aucun travail réalisé à la maison ne comptera dans la moyenne de l'élève.</p> <p>Une moyenne trimestrielle ou semestrielle sera considérée comme significative par son enseignant si l'élève a participé à un nombre suffisant d'évaluations sommatives. Dans le cas contraire, l'inscription « non noté » apparaîtra dans la moyenne du bulletin.</p>

Disciplines du tronc commun évaluées en contrôle terminal

Français	<p>Les élèves de première se verront ainsi proposer tout au long de l'année divers types d'évaluation, diagnostique, formative, sommative : commentaire ou dissertation à l'écrit pour les séries générales, contraction de texte et essai pour les séries technologiques, explication linéaire accompagnée d'un point de grammaire et présentation d'une œuvre au choix pour l'oral.</p> <p>Les évaluations pourront prendre des formes très variées : travaux sur table de type baccalauréat, partiels ou complets, écrits d'appropriation qui permettent d'attester d'une lecture personnelle et de préparer l'oral sur l'œuvre retenue par le candidat, devoirs à la maison (notés ou non, coefficientés différemment et de façon souvent moindre que les devoirs sur table), exposés, lectures expressives, travaux de groupe, etc. Les coefficients seront adaptés à la nature du travail proposé, sa longueur et sa complexité.</p> <p>Etant donné l'importance égale de l'oral (coefficient 5 comme pour l'écrit) au baccalauréat en première et l'existence du grand oral en terminale, un accent plus particulier sera mis sur l'exploitation des diverses formes que peut revêtir l'oral en classe de français.</p> <p>Enfin, nous rappelons que l'établissement propose un entraînement commun à toutes les classes de premières, dit « bac blanc » permettant l'échange de copies entre collègues et plaçant les élèves en situation réelle d'examen avec 4h de composition.</p>
Philosophie	

Spécialités

Voie générale	
Physique-Chimie	<p>Les évaluations peuvent être sommatives, formatives, expérimentales et éventuellement sous forme numérique. La calculatrice en mode examen ou non ne sera pas systématiquement autorisée lors des évaluations. Tout travail réalisé en classe pourra donner lieu à une évaluation.</p> <p>La mise en place de progression commune sur les niveaux de première et terminale, en évaluant les capacités exigibles, permet d'harmoniser le cadre du contrôle continu.</p> <p>Le nombre et la fréquence des évaluations dépendent du niveau de chaque classe.</p> <p>Des devoirs communs et échanges de copies sont laissés à la libre appréciation des professeurs ainsi que le choix des coefficients en fonction de la nature des évaluations.</p> <p>Une moyenne trimestrielle ou semestrielle sera considérée comme significative par son enseignant si l'élève a participé à un nombre suffisant d'évaluations sommatives. Dans le cas contraire, l'inscription « non noté » apparaîtra dans la moyenne du bulletin.</p>
Mathématiques	<p>Les évaluations pourront être de différents types : devoirs surveillés avec calculatrice autorisée sur tout le temps ou sur une partie de l'évaluation, devoirs en temps libre rédigés, rédaction de travaux de recherche individuels ou collectifs, travaux pratiques pouvant nécessiter l'usage de logiciels dédiés, exposé oral de tout ou une partie d'exercice....</p> <p>Chaque évaluation sera valorisée de manière chiffrée ou non, en fonction de la nature et de l'importance de la compétence évaluée.</p> <p>Certains devoirs de nature similaire pourront être donnés dans plusieurs classes de même niveau, éventuellement au même moment, avec possiblement correction croisée.</p>
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	<p>Aucun travail réalisé à la maison ne comptera dans la moyenne de l'élève.</p> <p>Tout travail effectué en classe qu'il soit de type écrit, oral ou bien pratique est susceptible de faire l'objet d'une évaluation notée ou non notée</p> <p>Les évaluations sommatives, dont celles de type bac, auront un poids plus important dans la moyenne de l'élève car leur coefficient sera plus élevé.</p> <p>Une moyenne trimestrielle ou semestrielle sera considérée comme significative par son enseignant si l'élève a participé à un nombre suffisant d'évaluations sommatives, notamment de type Bac, par rapport au nombre total des évaluations.</p> <p>Le nombre et la fréquence des évaluations dépendent du niveau de chaque classe.</p> <p>On pourra envisager des devoirs communs avec possibilité d'échanges de copies.</p>
Numérique et sciences informatiques (NSI)	<p>Contrôles en classe et devoirs à la maison (en quantité variable selon leur difficulté) sur papier et/ou sur machine</p> <p>Un ou plusieurs projets en partie à la maison, en partie en classe, sur machine.</p> <p>Certains devoirs à la maison sont proches des projets de par la quantité de travail à fournir, le type de réflexion demandé, l'autonomie nécessaire.</p> <p>Plusieurs contrôles en classe par trimestre, qui sont le fondement de la moyenne.</p>
Sciences économiques et sociales (SES)	<p>Les évaluations permettent d'évaluer la maîtrise des connaissances (concepts, faits et mécanismes), les capacités de traitement de l'information (analyse et mobilisation de données et de documents de natures diverses) et la capacité d'argumentation.</p> <p>Les situations d'évaluation peuvent inclure des évaluations écrites ou orales, des travaux individuels ou collectifs, en classe ou hors la classe. Les évaluations en fin de chapitre pourront être complétées par des évaluations en cours d'apprentissage.</p> <p>Afin de tenir compte de la nature, de la durée et de la difficulté des évaluations proposées, une pondération sera appliquée pour le calcul des moyennes.</p> <p>En classe de première, l'évaluation principale portera sur une des deux épreuves du baccalauréat : l'«épreuve composée». En terminale, la dissertation sera introduite à côté de l'épreuve composée. En plus des différentes évaluations rythmant les apprentissages des élèves, ces derniers devraient bénéficier d'un devoir de type baccalauréat « blanc » (devoir surveillé de quatre heures). Il s'agira, dans la mesure du possible, d'un «devoir commun».</p>
Langue, Littérature et culture étrangère (Anglais)	<p>Les évaluations portent sur les compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) qui définissent quatre activités langagières (la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression écrite et l'expression orale).ainsi que sur les connaissances des élèves. Les évaluations pourront prendre des formes très variées : orales, écrites, travaux de groupes, exposés.....</p> <p>Afin d'obtenir une moyenne représentative des compétences et connaissances de l'élève, plusieurs évaluations seront faites dans le trimestre et les coefficients varieront selon l'importance de chaque évaluation.</p> <p>D'autres évaluations, type bac, notées ou non notées, pourront être proposées au cours des deux années d'enseignement.</p> <p>Enfin, durant l'année de terminale, un bac blanc aura lieu afin d'entraîner au mieux les élèves et de les mettre en condition d'examen.</p>

Humanités : littérature et philosophie	Humanités , littérature et philosophie est une discipline composite. Le professeur de philosophie et le professeur de littérature se concertent afin d'élaborer une progression cohérente. C'est, de plus, une discipline évaluée au mois de mars de l'année de terminale par un examen national. Par conséquent, de septembre à mars, les professeurs mettent l'accent sur la préparation des épreuves écrites (essai, question d'interprétation, en totalité ou par parties) sans s'interdire toutefois d'évaluer l'oral par des exposés ou des travaux de groupe par exemple. Ils peuvent aussi proposer des écrits d'appropriation. En avril et mai, les professeurs mettent l'accent sur l'oral afin de préparer les élèves au Grand Oral (exposés, oraux blancs, théâtre...)
Histoire, géographie, géopolitique, sciences politiques	Des types variés d'évaluation sont conduits : évaluations individuelles ou en groupe, diagnostiques, formatives, sommatives, écrites ou orales. La moyenne est composée de différents types d'exercices, évaluant une variété de compétences : maîtriser des repères chronologiques et spatiaux et contextualiser ; analyser et exploiter des documents ; développer un discours construit, raisonné et argumenté à l'écrit et à l'oral ; comprendre et réaliser des représentations cartographiques ; se documenter et mobiliser les connaissances exigibles ; exploiter, confronter et synthétiser des informations. Toutes les évaluations ne donnent pas nécessairement lieu à une note et toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées à la moyenne. Des devoirs communs et échanges de copies sont laissés à la libre appréciation des professeurs ainsi que le choix des coefficients en fonction de la nature des évaluations. Entre professeurs, une harmonisation du degré de maîtrise attendu des compétences est opérée.

Voie technologique STMG

Economie-gestion	Les évaluations visent à préparer au Grand Oral, aux épreuves écrites et à la poursuite d'études. Elles sont formatives et prennent la forme de diverses activités en classe. Elles sont également sommatives, les compétences sont mises en œuvre à l'oral et à l'écrit. Les coefficients appliqués sont variables selon les types d'exercice (de 1 à 3). Les travaux sont individuels ou en groupe (de 2 à 4). L'implication des élèves est prise en compte. Les évaluations de synthèse en première seront au nombre de 3 au minimum par semestre et d'au moins deux en terminale. Des travaux intermédiaires sont prévus dans chacune des matières. Les sujets de baccalauréat blanc seront communs dans les deux épreuves de spécialité (droit économie et MSGN) pour les trois classes de terminale STMG. Les barèmes seront également harmonisés. En classe de première STMG : un devoir commun sera organisé en droit éco ; en SDGN, l'étude de gestion sera préparée et soumise à soutenance au cours du troisième trimestre. Le coefficient attribué à cet examen local sera doublé par rapport à celui d'un devoir surveillé habituel.
-------------------------	---

Voie technologique ST2S

Sciences et techniques médico-sociales (STMS)	Sur l'ensemble du cycle terminal, des évaluations (programmées ou non) sont organisées sur la base des compétences exigées dans le programme en terme de savoir, savoir-faire et savoir-être, par exemple : contrôle de connaissances, travail sur documents, devoirs maison, exposés oraux... Les coefficients pourront aller de 0,5 à 4 et sont proportionnels aux exigences et/ou à la charge de travail demandées. Sauf situation exceptionnelle à l'appréciation de(s) l'enseignant(s), une moyenne est composée de 3 notes minimum par élève. Une semaine de baccalauréat blanc est organisée en terminale. Les copies sont échangées entre les correcteurs de classes différentes à partir d'une grille d'évaluation commune élaborée par l'équipe enseignante sur la base des critères d'évaluation du bac..
Biologie Biologie et physiopathologie humaine	L'objectif des évaluations de cet enseignement de spécialité est de fournir à Parcoursup une image représentative des compétences de l'élève. L'évaluation doit permettre de valider un socle de compétences nécessaire pour la poursuite d'études dans le supérieur. Les devoirs sommatifs (minimum 3 par semestre en Première, 2 par trimestre en terminale) ont un coefficient de 2 au minimum Des évaluations formatives parmi lesquelles des évaluations ponctuelles courtes (écrites ou orales, prévues ou non, pour vérifier les connaissances), des activités technologiques réalisées en classe et des travaux personnels à faire à la maison, ne donneront pas nécessairement lieu à une note. En Première, un devoir commun et un bac blanc en Terminale (échange de copies, grille commune) seront réalisés. Les devoirs manqués seront rattrapés au retour de l'élève selon des modalités propres à chaque enseignant afin que la moyenne soit représentative. En Première et en Terminale, des exercices de remédiation peuvent être proposés aux élèves qui n'ont pas obtenu la moyenne aux devoirs surveillés.
Physique-chimie pour la santé	Les évaluations peuvent être sommatives, formatives et/ou expérimentales. La calculatrice en mode examen ou non ne sera pas systématiquement autorisée lors des évaluations. Tout travail réalisé en classe pourra donner lieu à une évaluation. Le nombre et la fréquence des évaluations dépendent du niveau de chaque classe. Les devoirs manqués seront rattrapés au retour de l'élève selon des modalités propres à chaque enseignant afin que la moyenne soit représentative. Une moyenne trimestrielle ou semestrielle sera considérée comme significative par son enseignant si l'élève a participé à un nombre suffisant d'évaluations sommatives. Dans le cas contraire, l'inscription « non noté » apparaîtra dans la moyenne du bulletin.